

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18.11.2022

Délibération :		N°2022-135 Tarifs occupation du domaine public
En exercice :	23	
Présents :	16	
Votants :	23	
Abstention :	0	

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 18.11.2022,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14.11.2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de La Flotte, Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Monsieur Roger ZÉLIE, Madame Annie BERGERON, Monsieur Joël MENANTEAU, Madame Armelle LACOMBE, Monsieur Loïc SONDAG, Monsieur Lionel LE CORRE, Madame Véronique PERRAIN, Monsieur Hervé BOUCHER, Monsieur Alexandre RACAUD, Madame Véronique BICHON, Monsieur Daniel PINAUD, Madame Béatrice CONSTANCIN, Monsieur Mickael MERCIER, Madame Marie-France DUPEUX, Monsieur Patrick SALEZ

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Marie GROS excusée a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU

Madame Céline FAILLERES excusée a donné pouvoir à Madame Armelle LACOMBE

Madame Valérie SUREAU excusée a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOUCHER

Monsieur Bernard TIVENIN excusé a donné pouvoir à Monsieur Joël MENANTEAU

Madame Maryse VANOOST excusée a donné pouvoir à Monsieur Daniel PINAUD

Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES excusé a donné pouvoir à Madame Annie BERGERON

Madame Isabelle Masion-TIVENIN excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrick SALEZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Alexandre RACAUD

Rapport :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2023. Il propose une augmentation de 6% (arrondi au centième) ainsi que la création de nouveaux tarifs pour les motifs de détournement de circulation pour des besoins professionnels, défaut d'entretien de la voirie publique, prestation de nettoyage manuel et prestation de nettoyage mécanisé, comme suit :

	2021	2022	2023
DEPOT DE MATERIEL (compresseur, bétonnière, benne...) MATERIAUX (sable, sacs de ciment, tuiles...) OCCUPATION NON COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC (véhicule, élévateur, périmètre de chantier...) au mètre carré	1.67 €/m2/jour	1.70 €/m2/jour	1.80 €/m2/jour
POSE D'ECHAFAUDAGE (roulant ou fixe) au mètre linéaire	0.76 €/ml/jour	0.78 €/ml/jour	0.79 €/ml/jour
DETOURNEMENT DE CIRCULATION pour des besoins de particuliers (travaux, déménagements ...) à la ½ journée	32.50 €	33.15 €	35.14 €
DETOURNEMENT DE CIRCULATION pour des besoins de professionnels (travaux de raccordement, branchement électrique... SAUR, ENEDIS, SOMELEC, ORANGE...) à la ½ journée			35.14 €
DEFAUT D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE suite à des travaux (FORFAIT INTERVENTION) - Article 141-9 du code de la voirie routière.			200.00 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MANUEL- TARIF HORAIRE			42.00 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MECANISE PAR BALAYEUSE – TARIF HORAIRE			73.00 €

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L2212-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pris par Ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 et notamment ses articles L2121-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2,

Considérant que la faculté d'occupation du domaine public à titre privatif peut faire l'objet du paiement d'une redevance décidée par le gestionnaire du domaine occupé,

Considérant l'intérêt de la commune de La Flotte à fixer le montant de ces tarifs selon le tableau joint à compter du 1er janvier 2023,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des votants :

- VALIDE les tarifs d'occupation du domaine public ci-dessous,
- DÉCIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2023,
- ABROGE la délibération 2021-129 du 18 novembre 2021.

	2021	2022	2023
DEPOT DE MATERIEL (compresseur, bétonnière, benne...) MATERIAUX (sable, sacs de ciment, tuiles...) OCCUPATION NON COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC (véhicule, élévateur, périmètre de chantier...) au mètre carré	1.67 €/m2/jour	1.70 €/m2/jour	1.80 €/m2/jour
POSE D'ECHAFAUDAGE (roulant ou fixe) au mètre linéaire	0.76 €/ml/jour	0.78 €/ml/jour	0.79 €/ml/jour
DETOURNEMENT DE CIRCULATION pour des besoins de particuliers (travaux, déménagements ...) à la ½ journée	32.50 €	33.15 €	35.14 €
DETOURNEMENT DE CIRCULATION pour des besoins de professionnels (travaux de raccordement, branchement électrique.... SAUR, ENEDIS, SOMELEC, ORANGE...) à la ½ journée			35.14 €
DEFAUT D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE suite à des travaux (FORFAIT INTERVENTION) - Article 141-9 du code de la voirie routière.			200.00 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MANUEL- TARIF HORAIRE			42.00 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MECANISE PAR BALAYEUSE – TARIF HORAIRE			73.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 24.11.2022

certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de l'affichage le

Le Maire

Monsieur Alexandre RACAUD

Jean-Paul HE LAUDEAU

